C.C.A.S. DE MARVEJOLS - Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 27 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le lundi 27 avril à treize heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, suivant avis individuel en date du 9 avril s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Delphine SALSON

Présents : Mmes, Delphine SALSON, Ghyslaine ITIER, Marie-Angèle HOURS, Corine CASTAREDE, Marie-Andrée BUISSON, Catherine DUMORTIER, Maryse BEDOS, M. Hervé COCHET, Pascal BRUNET, Jean-Jacques HOUDAYER

M. Nicolas TUFFERY, Directeur de la Résidence Ray

Excusés : Mmes Patricia BREMOND (pouvoir à Delphine SALSON), Marie-Hélène GRAL (pouvoir à Ghyslaine ITIER), Marie-Angèle HOURS

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Andrée BUISSON

A- ADMINISTRATION GENERALE

I- PROCES VERBAL DU CA DU 21 AVRIL 2026 : APPROBATION

Vu l'envoi du procès-verbal du conseil d'administration du 21 avril 2026 aux élus par courriel du 23 avril 2026, présenté en annexe de l'ordre du jour de la séance du 27 avril 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide de :
- Approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 21 avril 2026

Vote : pour : 10 ; contre 0, abstention : 0

B- CCAS DE LA VILLE DE MARVEJOLS

I- Compte financier 2025 (présentation et approbation) :

1-- Charges réelles 2025 : Sur **100** € dépensés en 2025 :

- 49 € ont été consacrés aux autres charges réelles (repas des aînés, gévaukdo...)
- 48 € ont été consacrés aux charges de personnel
- 2 € a été consacré aux autres charges (secours d'urgence, fonds de solidarité...)
- Depuis la réorganisation du personnel impliquant le fait qu'il n'y ait plus d'agent à temps complet pour le CCAS depuis juillet 2022, la part des dépenses de personnel est réduite. La part a diminué de 4 points entre 2023 et 2025.
- Les charges réelles sont en hausse en raison de nouvelles actions notamment dans le cadre de la journée de « Sécurité routière ».

2- Produits réels 2025 : Sur **100** € perçus en 2025 :

- 82 € proviennent de la dotation communale

- 9 € proviennent des loyers du logement au lotissement Les Marronniers
- 9 € proviennent des subventions de l'Etat pour la journée « Sécurité routière »

Stabilité de la dotation communale entre 2024 et 2025 qui représente la plus grande part des recettes de fonctionnement du CCAS (45 000 €). Les subventions de l'Etat permettent de limiter l'impact du coût de la journée « Sécurité routière »

3- Capacité d'autofinancement 2025 (ou épargne nette)

La CAF est en baisse en 2025 par rapport à 2024 (-5%). Le CCAS n'ayant pas investi depuis plusieurs années, l'épargne est reportée en recettes de fonctionnement pour l'exercice suivant.

4- L'investissement

Depuis 2021, le CCAS n'a pas investi.

La dépense importante constatée en 2020 correspond à la participation du CCAS au financement des logements sociaux de l'Espace Mercier (30 000 €) et à la réfection des menuiseries du logement des Marronniers.

Les seules recettes constatées sur la période 2019-2025 sont celles liées à l'amortissement des biens.

5- Compte financier 2025 :

SECTIONS	LIBELLES	MONTANT
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice 2025	55 175,60
	Total Recettes 2025 (A)	55 175,60
	Dépenses de l'exercice 2025	56 223,64
	Total Dépenses 2025 (B)	56 223,64
	Résultat de l'exercice 2025 (C=A-B)	-1048,04
	Excédent de Fonctionnement reporté (D)	16 343,78
	Résultat de clôture Fonctionnement (C+D)	15 295,74
INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice 2025	2 316,00
	Total Recettes 2025 (E)	2 316,00
	Dépenses de l'exercice 2025	0,00
	Total Dépenses 2025 (F)	0,00
	Résultat de l'exercice 2025 (G=E-F)	2 316,00
	Excédent d'investissement reporté (H)	13 116,77
	Excédent de Financement global (I+J)	15 432,77

Le résultat est négatif en fonctionnement, mais le CCAS dispose toujours d'un excédent de fonctionnement dû aux exercices précédents.

Sans dépenses d'investissement, les recettes d'ordre liées aux amortissements permettent également d'augmenter l'excédent de cette section.

Madame la vice-présidente soumet à l'approbation du conseil d'administration le compte financier 2025 tel que présenté ci-dessus.

Vote : pour : 10 ; contre 0, abstention : 0

II- Budget primitif 2026 :

1- Recettes de fonctionnement

Prévisionnel 2025	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026
66 343,78 €	55 175,60 €	65 495,74 €

Les recettes sont constituées de la dotation communale (45 000 €), des loyers de l'appartement aux Marronniers (5 200 €) et du résultat de fonctionnement (environ 15 200 €).

Le résultat de fonctionnement n'est pas inclus dans le réalisé puisqu'il est reporté d'exercice en exercice.

2- Dépenses de fonctionnement

Prévisionnel 2025	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026
66 348,78 €	56 223,64 €	65 495,74 €

Les dépenses concernées sont les suivantes:

- Organisation du repas des aînés et distribution de Gevaukdos
- Organisation de la journée « Sécurité routière »
- Stabilité des dépenses de personnel (1 agent à 50%)
- Continuité de l'amortissement des investissements antérieurs
- Reconduction d'aides diverses (téléalarme, bourse aux permis...)

3- Recettes d'investissement

Prévisionnel 2025	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026
15 432,77 €	2 316,00 €	18 774,77 €

Les recettes d'investissement inscrites au budget sont :

- L'amortissement des investissements précédents (2 316 €)
- Le résultat d'investissement reporté (15 432,77 €)

Au même titre que le résultat de fonctionnement, le résultat d'investissement étant reporté d'exercice en exercice, il n'est pas comptabilisé dans le réalisé.

4- Dépenses d'investissement

Prévisionnel 2025	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026
10 432,77 €	0,00 €	18 774,77 €

Aucune dépense d'investissement nécessaire n'a été identifiée pour 2026.

Cependant, des sommes sont indiquées afin d'assurer l'équilibre budgétaire et de pouvoir palier à des potentiels imprévus (travaux à réaliser aux Marronniers, panne de matériel informatique).

Une réflexion pourrait être menée dans un avenir proche sur la participation du CCAS au financement d'un investissement de la Commune ayant un caractère social afin de profiter de cet excédent non utilisé (au même titre que pour les travaux de l'espace Mercier en 2020 par exemple).

5- Prévisions 2026 – Fonctionnement

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
Dépenses de fonctionnement par chapitre	**Montants**	**Recettes de fonctionnement par chapitre**	**Montants**
Chap. 011 - Charges à caractère général	31 153,74	Chap. 002 - Résultat de fonctionnement	15 295,74
Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés	27 500,00	Chap.74 – Dotations, subventions	45 000,00
Chap. 042 - Op. d'ordre de transfert entre sections (amortis.)	3 342,00	Chap.75 – Autres produits de gestion	5 200,00
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	3 500,00		
Total dépenses de fonctionnement	**65 495,74**	**Total des recettes de fonctionnement**	**65 495,74**

6- Prévisions 2026 – Investissement

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
Dépenses d'investissement par chapitre	**Montants**	**Recettes d'investissement par chapitre**	**Montants**

Chap. 21 - Immobilisations corporelles	13 774,77	Chap. 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	15 432,77
Chap. 23 - Immobilisations en cours	5 000,00	Chap. 040 - Op. d'ordre de transfert entre sections (amortis.)	3 342,00
Total des dépenses d'investissement	**18 774,77**	**Total des recettes d'investissement**	**18 774,77**

Madame la vice-présidente soumet à l'approbation du conseil d'administration le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus.

Vote : pour : 10 ; contre 0, abstention : 0

II – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2026

Le Centre Communal d'Action Sociale de Marvejols participe financièrement au Fonds de Solidarité logement au titre du dispositif d'aide aux impayés d'énergie, qui a pour objectif d'éviter la suppression des fournitures d'énergie aux familles ayant des ressources précaires.

La participation 2025 au FSL s'élevait à 500€.

Cette somme sera versée directement au Conseil départemental de la Lozère.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Mme Dumortier indique qu'elle souhaiterait avoir un état du FSL pour l'année passée.

Madame la vice-présidente invite le conseil d'administration à fixer à 500€ le montant de la participation au FSL pour 2026.

Vote : pour : 10 ; contre 0, abstention : 0

C- RESIDENCE RAY

I - COMPTE DE GESTION 2025 :

Le compte de gestion de l'exercice 2025 a été présenté par Monsieur le Trésorier de Marvejols. Conformément à la réglementation en vigueur, le compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif.

Madame la vice-présidente propose au conseil d'administration d'approuver ce compte de gestion.

Vote : pour : 10 ; contre 0, abstention : 0

III – ETAT REALISE DES RECETTES ET DEPENSES (ERRD) 2025 :

Le résultat de l'année 2025 se traduit par un résultat déficitaire de 144,42 € soit 0,006% des dépenses d'exploitation. Ce résultat a été possible grâce aux crédits non-reconductibles attribués par l'ARS à hauteur

de 96 406,12 euros. Sur le plan budgétaire et financier, l'année 2025 a été marquée par une inflation qui peine à se stabiliser :

- Les dépenses afférentes au personnel ont augmenté de 0,75 %, avec des écarts entre les sections :
  - Une situation relativement stable en hébergement (+ 2, 88 %)
  - Une diminution sur la section soin de 2, 39 % qui s'explique essentiellement par l'absence de médecin coordonnateur. Le PATHOS/GMP étant toujours sous-évalué, les dotations dépendance et soins ne suffisent pas à couvrir la masse salariale nécessaire pour la prise en soin.
  - Une augmentation de 3, 76 % sur la section dépendance. Notre GMP, parmi les plus faibles de Lozère pêche toujours en la matière.

- Une inflation toujours importante en fonction des postes de dépenses :
  - Les dépenses du groupe 1 (dépenses afférentes à l'exploitation courante) ont encore augmenté en 2025 de 6,04% par rapport à 2025, il s'agit notamment de l'alimentation (+ 6,9 %), les produits pharmaceutiques (+13,57%) et les combustibles et carburants (+ 18,76%), soit sur ces trois postes + 20 648,57 €. A noter que les dépenses relatives à l'électricité ont diminué.

  - Les charges du groupe 3 (dépenses afférentes à la structure) diminuent quant à elles de 1, 73 % :
    - -1 993,52 € pour les autres matériels et outillages
    - + 2 957, 40 € concernant les autres impôts locaux
    - - 9 702,03 pour les intérêts des emprunts liés à l'indexation de notre emprunt sur le livret A.
    - + 12 208,17 € pour l'assurance maladie, maternité et accident du travail

Les augmentations subies sur les seuls postes alimentation, combustibles et « redevance spéciale collecte et traitement des déchets » (+7 441, 20 €) s'élèvent à 28 089,77 €.

De globale, les dépenses ont augmenté de 1,11 % par rapport à 2024.

Lors du vote de l'EPRD en date du 4 avril 2025, le conseil avait constaté que les recettes attendues ne couvriraient pas l'ensemble des dépenses prévues. Il avait donc été prévu un déficit de 75 506, 52 € soit 3,36 % du total des dépenses.

Heureusement, des soutiens exceptionnels ont été perçus dont 96 406,12 euros de crédits non-reconductibles qui ont été attribués par l'ARS à la résidence Jean-Baptiste RAY suite à la demande écrite du directeur de juillet 2025. L'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses, ainsi que le compte de gestion pour l'année 2025 seront soumis à l'approbation du conseil lors d'une prochaine séance. Le résultat reste un déficit global de seulement 144, 42 €.

L'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2025 se présente comme suit :

Les dépenses d'exploitation de 2025 se sont élevées à 2 567 853. 51 € dont :

- Dépendance 428 842. 03 €

- Hébergement 1 332 957. 43 €
- Soin 806 054. 05 €

Les recettes d'exploitation se sont élevées à 2 567 709. 09 € dont :

- Dépendance 395 019. 33 €
- Hébergement 1 300 019. 20 €
- Soin 872 670.56 €

Il en résulte un résultat déficitaire global de 144.42 € dont :

- Dépendance déficitaire : - 33 822, 70 €
- Hébergement déficitaire – 32 938. 23 €
- Soin excédentaire + 66 616.51 €

II – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 :

En application de la nouvelle instruction budgétaire, l'affectation des résultats se fera de façon globale, toutes sections confondues. De plus, l'affectation décidée par le conseil d'administration doit suivre les principes convenus dans le cadre de la signature du contrat d'objectifs et de moyens (CPOM) en vigueur depuis le 1er janvier 2018.

En conséquence, je vous propose que le résultat déficitaire 2025, qui s'élève à 144,42 €, soit imputé en report à nouveau débiteur au compte 11934.

Madame la présidente soumet à l'approbation du conseil l'affectation des résultats proposée ci-dessus.

Vote : pour : 10 ; contre 0, abstention : 0

III – ETAT PLURIANNUEL DES RECETTES ET DEPENSES (EPRD) 2026 :

Madame la présidente rappelle qu'un débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la séance du 21 avril 2026 à 14h30.

Pour 2026, notre Etat Prévisionnel de Recettes et Dépenses devait envisager la stabilisation de l'inflation avant l'arrivée du conflit américano-iranien. L'EPRD doit être établi en fonction des recettes autorisées par les autorités de tarification. Les dépenses proposées s'appuient sur les crédits consommés en 2025. Pour le groupe 2, il s'agit du calcul de la masse salariale des agents inscrits au tableau des effectifs en sachant que les crédits nécessaires au remplacement d'agents absents pour raison de maladie seront inscrits en DM2.

Sur le plan des recettes, la dotation dépendance à 170 174, 74 en 2026 contre 172 073, 95 € en 2025. La dotation soin devrait être stable par rapport à 2025 avec une légère actualisation. Cette dotation et ce forfait devront être revaloriser après la réévaluation de notre PATHOS/GMP légalement prévue en 2027.

Pour les recettes d'hébergement, le prix de journée fixé par le Conseil départemental est passé de 60,72 € à 62, 17 € soit une augmentation de 2, 39 %. Quant au tarif « libre » aussi appelé tarif différencié, il s'élève à 66, 17 € soit 4 € de plus que le tarif « aide sociale » (cf. délibération CA du 07/11/25).

- 1 - RECETTES 2026 :

- **En recettes de la tarification (Groupe 1) :**
  - Hébergement : **1 153 233, 43 €** dont :
    - Prix de journée « aide sociale » 2026, soit 62,17 € x 48 places x 365 jours = **1 089 218, 40 €**
    - **Recette additionnelle relatif au tarif libre, soit 4 € x 6 résidents x 210 jours = 7 000 €**
    - Prévision de dotation Ségur (ARS) : **57 015, 03 €**

  - **Dépendance : 336 551,53 €** dont :
    - Forfait dépendance 2026, 170 174, 74 €
    - Part dépendance usagers – de 60 ans : 6 349, 30 €
    - Recettes des résidents hors-département : 25 508,74 €
    - Recettes des tarifs GIR 5/6, 102 733,83 €
    - Prévision dotation Ségur : 31 784,92 €

  - **Soin (prévisions) : 791 124, 21 €** dont il faut soustraire le Ségur ventilé sur les autres sections soit 791 124, 21 – 57 015, 03 – 31 784.92 **= 702 325,01)**

Le total des recettes de la tarification s'élèverait donc à **2 192 109, 97 €**

- **En recettes « autres produits relatifs à l'exploitation (Groupe 2) :**
  - Maintenir les variations de stocks (en recettes et dépenses) à environ 17 381,20 €
  - Ajuster en cours d'année, en décision modificative, les remboursements sur rémunérations qui abonderont le groupe 2 (dépenses de personnel) pour financer les remplacements
  - Ramener la prévision pour les prestations délivrées aux usagers et accompagnants à 20 000 €.

Le total des recettes du groupe 2 s'élèverait à 37 381, 20 €

- **En recettes « produits financiers et produits non encaissable (Groupe 3) :**
  - 47 351, 90 € de quote-part de subvention d'investissement (conforme au tableau de reprise)
  - Environ 14 000 € de quote-part de reprise de provision

Le montant des recettes du groupe 3 s'élèverait à 61 351, 90 €

Le montant des recettes proposées à l'EPRD 2026 s'élèverait à 2 290 843, 07 €

- 2 - DEPENSES 2026 :

- **En dépenses afférentes à l'exploitation courante :**

- **384 540 €** (+ 2 % par rapport à 2025, moyenne entre la Banque de France et la BCE)

- **En dépenses afférentes au personnel :**
  - **1 546 556, 16 €** (contre 1 575 966, 26 € en 2025) – On ne prend pas en compte en recettes et dépenses l'impact des remboursements sur rémunérations
  - **8 136, 44 €** (vacations psychologue et ergothérapeute)
    = Montant sera modifié avant le CA du 27 avril 2026

- **En dépenses afférentes à la structure :**
  - **377 465, 28 €** (+ 2 % par rapport à 2025), prenant en compte les augmentations (assurance statutaire) de 2025. La baisse du taux du Livret A permettra tout de même de diminuer le coût des intérêts des emprunts.

Le montant total des dépenses proposées pour l'élaboration de l'EPRD 2026 s'élèveraient à 2 316 697, 88 € (contre 2 323 030, 58 € en 2025). Le montant des recettes et dépenses ci-dessus se veulent réalistes (sans prise en compte des remplacements pour maladie.

– 3 – INVESTISSEMENT :

- **Dépenses du titre 1 : Remboursement de dettes financières :**
  - **69 159,76 €** pour le remboursement de l'annuité (constante) des emprunts relatifs à l'opération de réhabilitation.
- **Dépenses du titre 2 : Acquisition de l'actif immobilisé :**
  - **70 000 €** pour le renouvellement de matériels et équipements (dont la salle à manger)

– 4 – SITUATION DU FONDS DE ROULEMENT :

Le compte de gestion provisoire ayant été transmis le jour où le présent rapport devait être transmis, il n'a pas été possible de renseigner les données relatives au fonds de roulement. Elles seront renseignées avant le vote du budget et portées à la connaissance du conseil.

Compte-tenu de ces éléments, l'EPRD prévoit un résultat déficitaire de l'ordre de 25 854, 81 €.

Madame la présidente soumet à l'approbation du conseil d'administration l'EPRD tel que présenté ci-dessus.

Vote : pour : 10 ; contre 0, abstention : 0

La séance est levée à 14h40

La Secrétaire de Séance

Marie-Andrée BUISSON

La Présidente

Patricia BREMOND